



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE DIJON - LE 22 NOVEMBRE 2021

Relaxe. Fonction : Officiel responsable. Championnat : U18M.

Sanction : 2 dates de suspension dont 1 avec sursis. Période probatoire : 6 mois. Article : item A1. Fonction : Joueur. Championnat : Honneur masculine - Club du fautif : Club B - Moment : Pendant match. Motif : en réaction, attitude incorrecte envers le public.

Sanction : 3 dates de suspension dont 1 avec sursis. Période probatoire : 6 mois. Article : item A2. Fonction : Joueur. Championnat : PNM - Club du fautif : Club A - Moment : Pendant match. Motif : Propos inappropriés envers arbitre.

Sanction : 8 dates de suspension dont 4 avec sursis. Période probatoire : 1 an. Article : item A5. Fonction : Officiel responsable. Championnat : U18M - Club du fautif : Club A - Moment : Après match. Motif : Brutalités commise envers l'Officiel responsable adverse.

